

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240521-DELIB2024-10-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 16 mai 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, RADUT Mesdames BOUTIGNY, COLIN, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, MAUPU, NICOLLE.

Etaient absents excusés : Madame VIDARD, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 03 mai 2024

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération
n° 2024-10**

Objet

**Convention ANCV
SEJOURS SENIORS
EN VACANCES**

Depuis 2008, le C.C.A.S signe chaque année une convention avec l'A.N.C.V. afin de bénéficier du programme « Seniors en Vacances ». Ce dispositif permet aux retraités aux revenus modestes de partir en vacances, en bénéficiant d'une aide financière de l'A.N.C.V. et de tarifs préférentiels accordés par les professionnels du tourisme.

Ce programme est réservé à des groupes de personnes âgées constitués par des porteurs de projets (collectivités locales, clubs de personnes âgées, organismes sociaux...) ayant signé une convention de partenariat avec l'A.N.C.V.

Cette convention détermine notamment les critères d'éligibilité et permet l'accès à l'ensemble des offres de séjour. Pour l'année 2024, l'A.N.C.V. attribue au C.C.A.S de Déville lès Rouen une dotation de 5050 €, soit 25 subventions de 202 € pour les personnes éligibles, dans le cadre du séjour prévu du 10 juin au 17 juin 2024 à Saint-Pair-Sur-Mer.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité, Monsieur le Président du C.C.A.S à signer la convention ci-annexée avec l'A.N.C.V., ainsi que ses éventuels avenants, afin de bénéficier du programme « Seniors en Vacances » 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240521-DELIB2024-10-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier



Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240521-DELIB2024-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Séance du 16 mai 2024

Département
de la
Seine-Maritime

Arrondissement
de
Rouen

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

**Délibération
n° 2024-11**

Objet

**Convention avec
l'IRSA de l'assurance
maladie**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, RADUT Mesdames BOUTIGNY, COLIN, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, MAUPU, NICOLLE.

Etaient absents excusés : Madame VIDARD, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 03 mai 2024

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

L'Institut inter Régional pour la Santé (IRSA) est un organisme de la Sécurité Sociale qui propose des examens de prévention en santé personnalisés aux besoins des bénéficiaires, à 100% pris en charge par l'Assurance Maladie.

L'examen de prévention en santé permet de rencontrer des personnels de santé et de bénéficier d'un examen et d'un accompagnement personnalisés adaptés aux besoins de l'usager, à son âge, à son mode de vie, à ses antécédents personnels et familiaux, et de faire le point sur le suivi médical.

Toute personne relevant du régime général de l'assurance maladie peut prétendre à un examen de prévention en santé, mais ils sont prioritairement destinés aux personnes éloignées du système de santé ou en situation de précarité.

C'est dans ce cadre que l'IRSA propose au CCAS de Déville lès Rouen d'utiliser le service en ligne afin de pouvoir inscrire nos publics en difficulté à cet examen de prévention santé, via la convention ci-jointe.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité, Monsieur le Président du C.C.A.S à signer la convention ci-annexée avec l'UC-IRSA, ainsi que ses éventuels avenants, afin de bénéficier d'un espace partenaire sur la plateforme de l'examen de prévention en santé.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Dominique Gambier



Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600120-20240521-DELIB2024-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Séance du 16 mai 2024

Département
de la
Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 mai à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Arrondissement
de
Rouen

Etaient présents : Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET, RADUT, Mesdames BOUTIGNY, COLIN, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, MAUPU, NICOLLE.

Canton
de
Mont-Saint-Aignan

Etaient absents excusés : Madame VIDARD, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S.
Madame DEMAREST, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 03 mai 2024

**Délibération
n° 2024-12**

Madame DEMAREST a été nommée secrétaire de séance.

Objet

**Subvention aux
associations**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'allouer, pour l'année 2024, les subventions aux associations, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Intitulés	Montant 2024
Envol Saint Jean	138
VMEH	80

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le montant des subventions ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Dominique Gambier